Organisme certificateur
Certification body

Certificat

Systèmes de cloisons en plaques de plâtre
Cloisons, plafonds et liaisons

Cloisons distributives Placostil® BA18S

« Le CSTB atteste que le procédé ci-dessus est conforme aux exigences du référentiel de certification QB52 « Systèmes de cloisons en plaques de plâtre » en vigueur, après évaluation selon les modalités définies dans ce référentiel.
En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **SAINT GOBAIN - PLACOPLATRE**
Tour Saint-Gobain 12 place de l'Iris
FR - 92400 COURBEVOIE

le droit d'usage de la marque QB 52 « Systèmes de cloisons en plaques de plâtre » pour le procédé en objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.

52-01-02

Décision de reconduction n° QB 52-01-02 du 13/12/2023
Cette décision se substitue à la décision d'admission n° QB 52-01-01 du 03/11/2022
<Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valable pendant 15 mois>.
Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet http://evaluation.cstb.fr pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

- Hauteurs des cloisons distributives (Cf Annexe A page 2) :
  - Dimensionnement des hauteurs établi conformément à la « méthode de calcul des cloisons sur ossature métallique » de la norme NF DTU 25.41 édition 2022 avec le module d'élasticité de la plaque vérifié conformément au règlement de la marque NF 081 Plaques de plâtre, et les inerties des montants certifiées par la marque NF 411 – Éléments d'ossature métalliques pour plaques de plâtre.
- Utilisation dans les locaux de cas A ou B : Cas B
- Utilisation en zone sismique justifiée selon le cahier 3585-V2 : non visée.

DOMAINE D'APPLICATION

Réalisation de cloisons distributives dans les bâtiments, neufs ou en réhabilitation dans les locaux suivants :

> Les locaux tels que visés dans le NF DTU 25.41 répondant au classement du cahier CSTB 3567 : locaux secs ou faiblement humides (EA), locaux moyennement humides (EB), locaux humides à usage privatif (EB+ privatifs) et locaux humides à usage collectif (EB+ collectifs).

> Les locaux de cas A et de cas B au sens des exigences de la norme NF DTU 25.41 P1-1 sur la base des essais aux chocs du système de cloison.

La réalisation dans les bâtiments d'habitation, les ERP, les IGH et bâtiments de bureaux relevant du code du travail est sous réserve du respect des exigences réglementaires applicables notamment celles relatives à la résistance au feu.
La réalisation de cloisons en toute zone de sismicité de France métropolitaine (zones 1 à 4) et pour toute catégorie d'ouvrage (ouvrages de catégories I à IV) au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal », est sous réserve du respect des prescriptions de la masse surfacique de cloison avec finition et charge rapportée ≤ 25 kg/m² et de hauteur de cloison ≤ 3,50 m.

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre des cloisons distributives doit être conforme aux dispositions de la norme NF DTU 25-41 partie 1-1.
Les composants constitutifs de ces cloisons sont attestés à la date d'édition de ce certificat (Cf. Annexe B page 3).

Ce certificat comporte 3 pages.
Correspondant :
Karima BOUSLAMA
Courriel : **contacts-QB52@cstb.fr**
Tél. : 01 64 68 82 49

Par délégation
du Président

Florian RASSE

cofrac
ACCREDITATION N° 5-0010
List of sites and Scope available on / Listes des sites et portée disponibles sur WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Annexe A

Décision n°1 du QB 52-01-02 du 13/12/2023

A. Hauteurs limites des cloisons certifiées (*)

Nombre et épaisseur de plaques par parement			1 Placoplatre® BA18S ou 1 Placoplatre® BA18S Marine ou 1 Lisaplac® BA18S							
Désignation commerciale de la cloison			Cloison Placostil® 72/36	Cloison Placostil® 84/48		Cloison Placostil® 98/62		Cloison Placostil® 106/70	Cloison Placostil® 126/90	Cloison Placostil® 136/100
Épaisseur totale de la cloison (mm)			72	84		98		106	126	136
Type de montant			Stil® M36-40	Stil® M48-35	Stil® ML48-50	Stil® M62-40	Stil® MSP62-50	Stil® M70-40	Stil® M90-40	Stil® M100-40
Type de rail			Stil® R36	Stil® R48	Stil® R48	Stil® R62	Stil® R62	Stil® R70	Stil® R90	Stil® R100
Entraxe de vissage des plaques (mm)			250							
Hauteurs visées (m)	**Entraxe montants simples (m)**	**0,90**	-	3,00	3,05	3,55	3,60	3,85	4,55	4,90
		0,45	3,25	3,80	3,90	4,50	4,60	4,90	5,70	6,10
	Entraxe montants doubles (m)	**0,90**	3,25	3,80	3,90	4,50	4,60	4,90	5,70	6,10
		0,45	4,00	4,75	4,85	5,55	5,65	5,95	6,95	7,00
Chocs Cas A/B			Cas B							

(*) Les hauteurs limites concernent des hauteurs à froid (hors exigences de résistance au feu).
Dans le cas d'exigences de résistance au feu, il convient de se reporter aux Procès-verbaux de classement de résistance au feu du titulaire du présent certificat.

Annexe B

Décision n°1 du QB 52-01-02 du 13/12/2023

B. Constitution des cloisons

1/ Plaques de plâtre

Caractéristiques mécaniques des plaques de plâtre

Référence commerciale des plaques	Module garanti de la plaque	N° certificat NF 081 (**)
Placoplatre® BA18S	3829 MPa	PP/02-69 ; PP/04-60 ; PP/31-31
Placoplatre® BA18S Marine		PP/02-69
Lisaplac® BA18S		

(**) Module d'élasticité supérieur à celui des plaques définies dans la norme NF DTU 25.41 et certifié par la marque NF 081 - Plaques de plâtre.
Les autres caractéristiques (dimensions, équerrage, largeur et profondeur des bords amincis) sont celles de la norme NF EN 520+A1.
Les certificats en vigueur sont accessibles sur le site : Plaques de plâtre - Certifications - CSTB Évaluation

2/ Profilés d'ossatures métalliques

Caractéristiques des montants :

Références (montants)	Inertie (cm^4)	Largeur d'âme (mm)	Largeur aile (mm)	N° certificat NF411(***)
Stil® M36-40	1,54	34,8	40/40	EOM/05-22
Stil® M48-35	2,62	46,5	36/34	EOM/05-22 ; EOM/100-13 ; EOM/22-17
Stil® ML48-50	3,51	46,5	51/49	EOM/100-13
Stil® M62-40	5,26	60,5	41/39	EOM/05-22 ; EOM/100-13
Stil® MSP62-50	6,28	60,5	51/49	Suivi ATec (****)
Stil® M70-40	6,93	68,5	41/39	EOM/05-22 ; EOM/100-13
Stil® M90-40	12,35	88,5	41/39	EOM/05-22 ; EOM/100-13
Stil® M100-40	15,57	98,5	41/39	EOM/05-22 ; EOM/100-13 ; EOM/22-17

Caractéristiques des rails :

Références(rails)	Type de profilés	N° de certificat NF411
Stil® R36	U/28/36/28	EOM/05-22
Stil® R48	U/28/48/28	EOM/05-22 ; EOM/100-13 ; EOM/22-17
Stil® R62	U/28/62/28	EOM/05-22 ; EOM/100-13
Stil® R70	U/28/70/28	EOM/05-22 ; EOM/100-13
Stil® R90	U/28/90/28	EOM/05-22 ; EOM/100-13
Stil® R100	U/28/100/28	EOM/05-22 ; EOM/100-13 ; EOM/22-17

(***) Inerties des montants certifiées par la marque NF 411 – Éléments d'ossature métalliques pour plaques de plâtre.
(****) Inerties des montants suivies par le CSTB dans le cadre de suivi ATec (DTA 9/16-1032).
Les certificats en vigueur sont accessibles sur le site : Eléments d'ossatures métalliques pour plaques de plâtre - Certifications - CSTB Évaluation